

ENSEIGNEMENT : LES CHIFFRES POUR 2023-2024

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE BAT TOUS LES RECORDS : IL TOUCHE PLUS DE 90.000 ÉLÈVES !

La ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), peaufine un plan de lutte contre l'absentéisme des élèves et explique pourquoi elle le fera entrer en vigueur un an plus tard que prévu. Cela ne signifie pas que rien n'est fait aujourd'hui.



DIDIER SWYSEN
Journaliste

L'absentéisme scolaire a explosé depuis le Covid, ce n'est plus une surprise, mais les chiffres de l'année scolaire 2023-2024 que la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), a donnés aux députés socialistes De Rodder, Dönmez et Kaynak sont plus inquiétants que jamais. Lors de la dernière année scolaire complète, on a ouvert plus de... 93.000 dossiers pour absentéisme dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire en Wallonie et à Bruxelles. Cela touche 13,2 % des effectifs scolaires.

PROGRESSION ALARMANTE

La progression est donc constante et alarmante : en 2020/2021, année déjà marquée par le Covid, on avait enregistré 49.993 dossiers (7 % des élèves). Ils étaient plus de 66.000 douze mois plus tard et plus de 85.000 ensuite. C'est à Bruxelles que le phénomène est le plus important. Liège et le Hainaut suivent. On limitera la comparaison aux années post-Covid. En 2012-2013, on n'en était « qu'à » 11.530 dossiers, mais jusqu'en 2014, le signalement se faisait à 30 demi-jours d'absences non justifiées. Il a été progressivement réduit à 9 demi-jours en 2019-2020. L'augmentation de l'absentéisme peut, en partie, s'expliquer par l'abaissement de l'obligation scolaire à 5 ans (2020-2021) et ensuite, on l'a rappelé, par la crise sani-

taire : « Ma prédécesseure (Caroline Désir (PS), NdlR) avait demandé d'accorder de la souplesse dans l'acceptation des motifs d'absence par les directions », rappelle M^{me} Glatigny. « Une meilleure application de la réglementation au sein des écoles permet de disposer de chiffres précis, le décompte des élèves non signalés dans le secondaire expliquant sans aucun doute une partie de la hausse des deux dernières années », reprend-elle, précisant que pour 2023-2024, près de

Une analyse va être menée sur l'impact du décrochage dans le fondamental

70 % des signalements indiquaient que le dossier avait été transmis aux centres psychomédico-sociaux (CPMS).

MOINS 50 % EN 2030

Valérie Glatigny embraie. « L'objectif est de diminuer de 50 % le décrochage en 2030. Le plan de lutte devra tenir compte des nouveaux chiffres et une analyse devra être menée sur l'impact du décrochage dans le fondamental », dit-elle. « Un décret a été adopté en mai 2024, qui devait mettre en place le schéma de suivi et d'accompagnement individuel pour lutter contre

l'absentéisme pour le secondaire en 2025-2026 et pour le fondamental en 2026-2027. Mon administration travaille à des adaptations du décret. » Vu la complexité de la praticabilité du dispositif, son entrée en vigueur est reportée d'un an, suite à une demande des fédérations de pouvoirs organisateurs qui souhaitent souffler par rapport au rythme intense des réformes ces dernières années, poursuit la ministre. On fera l'inverse : on débutera dans le fondamental, au plus tôt en 2026-2027 et puis, dans le secondaire, au plus tôt en 2027-2028.

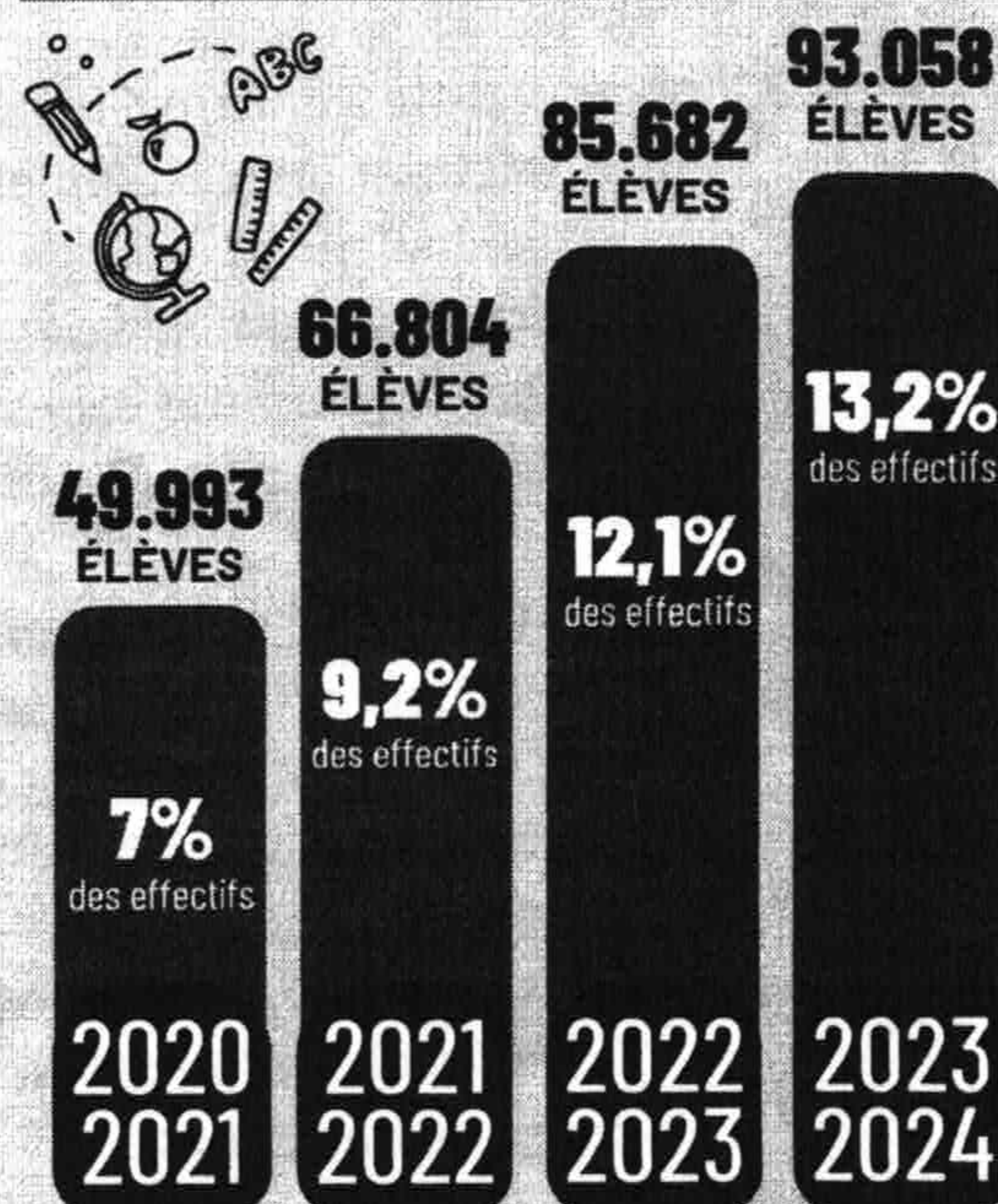
Au PS, on s'inquiète justement du report de l'entrée en vigueur du décret de mai 2024, que la ministre Désir avait fait adopter par le gouvernement Jeholet, surtout au vu de l'urgence de mener des actions.

TRAVAILLER AVEC LA JUSTICE

« Dans le dispositif de ce décret de mai 2024, certaines mesures vont être implémentées dès la prochaine rentrée », explique encore M^{me} Glatigny. Exemple : le courrier adressé aux parents suite à la non-observance de l'obligation scolaire. « On va revenir à une version moins édulcorée, car elle ne remplissait plus son rôle auprès des parents qui n'y répondaient plus et on travaillera avec le ministère de la Justice, afin que l'administration ne se sente plus démunie car n'ayant aucun pouvoir de sanction. » ■

ÉVOLUTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

depuis le Covid (fondamental + secondaire)



TAUX D'ABSENTÉISME PAR PROVINCE (2023/24)

Bruxelles : 16,2 %

Hainaut : 14 %

Liège : 12,9 %

Namur : 10,1 %

7,6%

Luxembourg

7,5%

Brabant wallon

